

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt huit novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI, M. Robert COUPLAIX

Ont donné procuration : Mme Sophie HUYGHE donne procuration à M. Philippe DALBON

Secrétaire de séance : M. Claude ORTOLLAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 24 novembre 2017	Vendredi 24 novembre 2017	Vendredi 1 décembre 2017

8- Demande de soutien financier au conseil départemental de l'Isère pour l'acquisition de parcelles situées au lieudit « Ile Tarentezin » dans le cadre de l'Espace naturel sensible (ENS) La Rolande – Le Maupas

La commune souhaite faire acquisition de parcelles situées au lieudit « Ile Tarentezin » dans le périmètre de l'Espace naturel sensible de la Rolande-Le Maupas, afin de maîtriser le foncier de cette zone. Ces parcelles cadastrées section A n° 440 et A n° 441, d'une superficie de 11 018 m², seraient cédées pour un montant de 4 807,30 €.

Il est, ainsi, proposé au conseil municipal de solliciter à ce titre une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** une subvention auprès du conseil départemental de l'Isère pour réaliser cette acquisition au prix de 4 807,30€,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au conseil départemental de l'Isère l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' at the top, '38570 (Isère)' at the bottom, and a central emblem featuring a figure on horseback.